

Date de convocation :  
8 septembre 2023  
Nombre de conseillers en  
Exercices: 14  
Présents : 12  
Votants : 13

COMMUNE DE MORTAGNE SUR GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
Séance du 13 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize septembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MORTAGNE SUR GIRONDE se sont réunis dans la salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le huit septembre deux mil vingt-trois.

**Étaient présents** : M. COTIER Stéphane, M. EPAUD Arcadius, Mme GUILLET Stéphanie, Mme VIGIER Adeline, M. QUEQUET Dominique, M. LE GOFF Alain, M. BELIN David, M. PRINS Christoffel, Mme Nathalie MONTAUBIN, M. SMOOS Georges, Mme ILLIGOT Chantal.

Mme TIJOUX Anita a donné pouvoir à M. SMOOS Georges

**Absents** : Mme Elisabeth MARTINET et M. VOLOSCAK Anthony

Mme Adeline VIGIER est nommée secrétaire de séance

**DE2023SEPT11 – PARC EOLIEN DE ST GERMAIN DU SEUDRE**

M. le Maire expose au conseil municipal que la commune a été destinataire d'un dossier de demande d'autorisation environnementale par le promoteur JPEE pour la parc Eolien des Charbonnières à St Germain du Seudre.

Le projet consiste en l'implantation de 2 éoliennes d'une hauteur de 199,50 mètres chacune.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 abstention, émet un avis défavorable à la réalisation du parc Eolien des Charbonnières sur la commune de St Germain du Seudre et s'inquiète principalement sur l'impact du couloir migratoire ainsi que des possibles agrandissements de cette installation.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Stéphane COTIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

017-211702485-20230913-DE2023SEPT11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2023

Affichage : 26/06/2023